Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260416-DEL_2026_040-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_040

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Vendredi 10 avril 2026

Présents : 28
Mme Christine COLAS, M. Alain BARBÉ, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, Mme Sabine NIEL, M. Benjamin LE GONIDEC, M. Nicolas MACAIGNE, Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, M. David MACÉ, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 1
M. Samuel MARTINEAU a donné pouvoir à Mme Maryline DUFÉE

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Emmanuel GOMEZ

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260416-DEL_2026_040-DE

5- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA RIVE GAUCHE (SIERG) – ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUX

Rapporteur : Christine COLAS, Maire

le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rive Gauche (SIERG) en charge de l'eau potable se compose des communes de Pleurtuit, Saint Briac sur mer, le Minihic sur Rance et La Richardais.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-7 ;

Vu les statuts du SIERG ;

Considérant que la commune de Pleurtuit est représentée au sein du comité syndical par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Considérant que conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Mme Hélène REUX M. Clément LE RICOUSSE	M. Jacques ERTLÉ M. Emmanuel GOMEZ

À l'unanimité, les membres de l'assemblée délibérante décident de procéder à cette élection à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE les délégués titulaires et suppléants suivants pour représenter la commune de Pleurtuit au sein du SIERG :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Mme Hélène REUX M. Clément LE RICOUSSE	M. Jacques ERTLÉ M. Emmanuel GOMEZ

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Emmanuel GOMEZ